

# **AVIS AU PUBLIC**

## **ANNONAY RHÔNE AGGLO Commune de Davézieux**

### **Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Davézieux**

**Le PLU fait l'objet d'une modification simplifiée afin de permettre le relogement d'un groupe familial issu de la communauté des gens du voyage, stationné depuis plusieurs années sur une parcelle de la zone économique du Mas à Davézieux. La procédure a pour objet la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) sur la parcelle AA28 classée en zone agricole et son intégration aux règlements graphique et écrit du PLU.**

A cet effet, le dossier du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Davézieux sera mis à disposition du public pendant un mois en mairie de Davézieux et au siège d'Annonay Rhône Agglo, aux jours et heures habituels d'ouverture, et mis en ligne sur les sites Internet d'Annonay Rhône Agglo et de la commune de Davézieux,  
**entre le 18 mai 2021 et le 18 juin 2021 inclus.**

Pendant cette durée, les observations sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU pourront être consignées sur les registres déposés en mairie et au siège d'Annonay Rhône Agglo.

Le Vice-Président d'Annonay Rhône Agglo à l'aménagement durable et à l'urbanisme,  
Christophe Delord